ABJ CONSULTING
SASU AU CAPITAL DE 500 Euros
9 RUE GUYNEMER 93800 EPINAY SUR SEINE
RCS BOBIGNY 978 001 691

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERAL ORDINAIRE
En date du 16 Décembre 2025

Au siège social le 16 Décembre 2025

Monsieur Selmane HAMZAOUI Propriétaire de la totalité des 500 actions de 1,00 Euros composant le capital social de la Société ABJ CONSULTING
Actionnaire unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de seul gérant de la Société, ABJ CONSULTING, actionnaire unique, au siège social de la société :

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- le transfert de siège social ;
- La modification de l'article 4 des statuts ;
- Le pouvoir pour formalités ;

PREMIERE RESOLUTION :

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social au 12 RUE QUETIGNY 93800 EPINAY SUR SEINE.

Le reste de l'article étant inchangé.

DEUXIEME RESOLUTION

L’actionnaire unique, décide de modifier l’article 4 des statuts comme suit : Siège social comme suit :

Par décision de l’actionnaire unique en date 16 Décembre 2025, le siège social est fixé au 12 RUE QUETIGNY 93800 EPINAY SUR SEINE.

Le reste de l’article étant inchangé.

TROISIEME RESOLUTION :

L'actionnaire unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l’actionnaire unique.

Monsieur Selmane HAMZAOUI
Président associé
16 Décembre 2025

